

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 Décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	9 Décembre 2025
Membres en exercice	32	Date de publication	9 Décembre 2025
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	20	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations)	12	POUR : 27	
Nombre de procurations	8	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)	28	ABSTENTION : 1	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Absent	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	X
BERTHON Patricia	X	FABREGES M France	Procuration à F. MEJEAN	LHOPITEAU Eric	Absent	REYMOND J. Pierre	X
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Procuration à C. D'IMPERIO
BOUET Lynda	Procuration à S. GINEVRA	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M. BRUN
BOULONI Christian	Procuration à Y. VEYRENC	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	Excusé	TERME Annie	Procuration à A. CONDOR
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TESTON Daniel	X
CHAPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	Absente	VALETTE Alain	Procuration à D. FIALON
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	Procuration à N. MARTIN	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Délibération N° 58.2025

Signature d'une Convention de Veille et de Stratégie Foncière entre la commune de Thueyts, la communauté de communes et l'EPORA :

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de convention de veille et de stratégie foncière, entre la commune de Thueyts, la communauté de communes et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), qui a pour objet de déterminer les modalités de coopération publique entre les trois structures.

Les parties s'engagent à coopérer en vue de déterminer les périmètres géographiques communaux sur lesquels des projets d'aménagement d'initiative publique pourront être envisagés, d'en étudier les potentiels de développement urbains et d'aménagement au travers d'études foncières et pré-opérationnelles, et de définir conjointement la solution de portage foncier la mieux adaptée au sein de l'offre de l'EPORA.

La convention de veille et de stratégie foncière est instaurée sur l'ensemble du territoire communal. La durée de la convention est fixée à 6 ans, renouvelable tacitement au-delà de la période d'un an. La durée de portage des biens acquis dans le cadre de la convention, ou repris de conventions antérieures, est égale à 4 années.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention : Stéphane GINEVRA) :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de veille et de stratégie foncière avec la commune de Thueyts et l'EPORA ainsi que tous documents concernant cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire

A Thueyts, le 16 décembre 2025.
Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

